



Contrat de travail 30h cdi

Par **stef37**, le **29/12/2015 à 17:49**

Bonjour rnrnActuellement en cdi de 30H, je travaille 3 jours par semaine, ma direction a décidé de me répartir mes horaires sur 5 jours.rnEst ce légale, sachant que mes frais de trajet sont presque multiplié par deux?rnrnMerci d'avance pour vos réponsesrnrnCordialement

Par **Lag0**, le **29/12/2015 à 17:55**

Bonjour,rnUn contrat à temps partiel doit prévoir la répartition de l'horaire. Cette répartition ne peut pas être modifiée sans l'accord du salarié. En effet, un salarié à temps partiel peut avoir plusieurs employeurs, si c'était votre cas et que les 2 autres jours vous travailliez chez l'autre employeur, comment feriez-vous ?